

Le Nouvelliste – 16.11.2013 - Valais ***ENSEIGNEMENT PRIMAIRE***

La loi est désormais sous toit



Les élèves valaisans vont bientôt intégrer une école compatible avec le système Harnos.

Après avoir traité hier 72 propositions de modifications, les députés ont adopté définitivement le nouveau texte, malgré l'opposition de l'UDC et du PDC du Haut.

Le Grand Conseil a traité hier les 72 amendements déposés par les députés pour modifier la loi sur l'enseignement primaire. Le débat a opposé une bonne partie de l'après-midi le conseiller d'Etat Oskar Freysinger et les élus UDC. Ces derniers, comme le PDC du Haut, ont refusé la loi. Elle n'en a pas moins été adoptée définitivement par 81 voix contre 31 et 3 abstentions.

Les décisions du jour

L'âge de l'introduction des **notes à l'école** a provoqué un large débat. Finalement, elles le seront dès l'actuelle deuxième primaire (2P).

L'UDC demandait l'introduction des notes dès la 1P. Le PLR, soutenu par le PDC du Bas, les voulait dès la 2P; alors que les groupes C du Haut, soutenus par le chef du Département de la formation, dès la 3P. Le député Patrice Villettaz (PLR), par ailleurs enseignant à l'Université de Lausanne, a apporté une information intéressante lors du débat. Il constate que les élèves provenant des cantons où les notes sont introduites tardivement obtiennent de moins bons résultats que les étudiants valaisans.

Le concept de **l'école infantine** ne figurera plus dans la loi. Dès l'entrée à l'école, les élèves seront donc en 1P. Le Grand Conseil a accepté cette adaptation, conforme à Harnos, par 104 voix contre 14.

Durant toute la première année d'école (l'actuelle première infantine), tous les élèves iront à **l'école à mi-temps**. Cette solution a été adoptée par 67 voix contre 61. Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, les communes ne pourront donc plus choisir leur modèle sur ce point. *"Cela posera des problèmes dans certaines communes pour les crèches et les unités d'accueil pour la petite enfance"*, constate Géraldine Marchand-Balet (PDC du Centre). *"Certains enseignants perdront leur emploi"*, craint Patrice Villettaz (PLR). *"Ce ne sera pas le cas, car l'après-midi les classes accueilleront les élèves de deuxième année"*, rassure le président de la commission, Raymond Borgeat.

Le temps de présence du titulaire dans sa classe sera supérieur à un mi-temps. L'UDC du Haut voulait un minimum de 60%, ce qui a été refusé par 101 voix contre 21.

Ce qui a été refusé

Le Grand Conseil a refusé de faire diminuer la **durée du temps passé en classe** par les élèves de trente-trois à trente périodes, comme le proposait le PDC du Haut, qui souhaitait faire des économies. Cette proposition a été rejetée par 102 voix contre 23 et 3 abstentions.

"Nous n'acceptons pas des économies sur le dos des enfants", a lancé Véronique Coppey (PDC du Bas). *"On attaque la qualité de la formation"*, s'insurgent le socialiste German Eyer et la démocrate-chrétienne Géraldine Marchand-Balet. De son côté, Oskar Freysinger déclare: *"Les élèves valaisans réussissent mieux, aussi parce qu'ils vont à l'école plus longtemps. Cela a un prix."*

L'article suivant, proposé par Grégory Logean, ne figurera pas dans la loi: **"Les fêtes religieuses non chrétiennes ne constituent en aucun cas un motif de congé."** Après un long débat, le Parlement l'a refusé par 65 non, 52 oui et 3 abstentions.

La gauche et les chrétiens-sociaux du Haut ont combattu l'idée, tout comme Patrice Villettaz (PLR) par respect pour la liberté religieuse. *"L'école valaisanne n'est pas laïque"*, rétorque Jean-Luc Addor.

"Est-il bon que des élèves musulmans fêtent l'Aïd?" Michelle Grandjean Böhm (AdG) s'insurge: *"Oui, j'ai accordé un congé à un élève pour fêter la fin du ramadan; l'interdire serait aberrant."* Oskar Freysinger déclare que la liberté religieuse n'est pas absolue. La loi fédérale prévoit qu'il peut y avoir des exceptions. *"On peut intégrer ces enfants et non créer des sociétés parallèles. Sans base légale, on ne pourra pas refuser un congé pour une fête religieuse."* Cette base légale n'existera donc toujours pas.

L'enseignement des **hymnes valaisan et suisse** ne sera pas obligatoire, contrairement à ce que souhaitait Grégory Logean. Le député UDC s'est d'ailleurs lancé dans la chansonnette pour convaincre ses collègues, sans grand succès, puisque cette obligation a été balayée par 91 voix contre 29 et 2 abstentions.

Il n'y aura pas de **chèque scolaire** pour les parents mettant leur enfant à l'école privée. *"Il n'y a pas de raisons que ces parents paient deux fois l'école, une fois par l'impôt et une fois à l'établissement privé. Est-ce qu'une école de qualité a peur de la concurrence?"* a argumenté Jean-Luc Addor (UDC). Sa proposition a été balayée par 103 voix contre 15.

Le Grand Conseil a encore refusé la proposition de Grégory Logean demandant que l'école s'occupe *"de développer le sens moral de l'élève, de le préparer à sa tâche de personne humaine et de chrétien"*. Oskar Freysinger a expliqué qu'on ne peut pas imposer une instruction chrétienne aux élèves qui sont d'autres confessions. Le ministre a été suivi sur le score de 85 non contre 35 oui (UDC et PDC du Haut) et 2 abstentions.

Par JEAN-YVES GABBUD